

Concernant les dates d'envoi des différents documents, consultez le calendrier ci-dessous :

Nature d'organisme	Type de document	Date limite d'envoi
Assureurs	États trimestriels du trimestre	Dernier jour du 1er mois du suivant la fin du trimestre T
IP	États trimestriels du trimestre	Dernier jour du 1er mois du suivant la fin du trimestre T
Mutuelles	États trimestriels du trimestre	Dernier jour du 1er mois du suivant la fin du trimestre T
Assureurs	Dossier annuel année N-1 (avec TCEP)	30 avril de l'exercice N
IP	Dossier annuel année N-1 (avec TCEP)	30 avril de l'exercice N
Mutuelles	Dossier annuel année N-1 (avec TCEP)	30 avril de l'exercice N

Pour l'envoi des documents comptables, vous pouvez utiliser la [télétransmission](#).

Informations

Des documents apportant des précisions sur le contenu des documents comptables sont disponibles [sur cette page](#).

États trimestriels 2012

Les états trimestriels doivent être remplis en milliers d'euros.

Le support ci-dessous est destiné à la saisie des états trimestriels 2012 de l'ensemble des organismes relevant du Code des assurances, du Code de la mutualité et du Code de la sécurité sociale.

Documents à télécharger :

- [Support de saisie des états trimestriels 2012](#)
- [Modalités de fourniture des états trimestriels 2012](#)

Le tableau complémentaire à l'état trimestriel T2 est défini sans l'instruction [2011-I-01](#) de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Dossier annuel 2011

1. État commun aux trois codes

1.1 TCEP 2011

Le tableau complémentaire aux états des placements, téléchargeable ci-dessous, est devenu un état de contrôle complétant le compte-rendu détaillé annuel prévu aux articles A. 344-8 du Code des assurances, A. 931-11-15 du Code de la sécurité sociale et A. 114-4 du Code de la mutualité (décision de l'Autorité de contrôle prudentiel du 11 janvier 2011).

Il est recommandé d'envoyer le TCEP renseigné sur la messagerie : TCEP@acp.banque-france.fr.

Documents à télécharger :

- [Tableau complémentaire aux état des placements \(TCEP2011.xls\)](#)
- [Notice relative au TCEP 2011](#)

Pour faciliter la saisie dans le tableau, des contrôles ont été mis en place. Ils sont appuyés sur les principes suivants :

- les colonnes de données monétaires sont à remplir avec des valeurs unitaires dans la devise attendue ;
- dans les colonnes où des nombres de toute forme (taux, dates, etc.) doivent être saisis, il n'est pas possible d'insérer du texte ;
- les totaux et sous-totaux ne sont pas acceptés car ils apportent une certaine confusion dans le traitement des données ;
- enfin, les listes fermées ont été revues pour l'exercice 2011.

Pour chacun des principes ci-dessus, un message utilisateur s'affiche si la saisie ne correspond pas et annule celle-ci. Ces contrôles sont présents dans les onglets 3 à 6.

Dans ces mêmes onglets, la structure de chaque tableau a été pensée pour faciliter le traitement de l'information. Il n'est donc pas possible de supprimer ou d'insérer des lignes et des colonnes. Par contre, l'utilisateur n'est pas limité dans l'ajout de lignes de données.

1.2 États E sur la protection sociale complémentaire

Les états statistiques E sur la protection sociale complémentaire sont inclus dans les états de collecte des dossiers annuels. Ils sont modifiés pour l'exercice 2011 par le décret n° 2012-454 du 4 avril 2012 paru au JO du 6 Avril 2012 (NOR :: [ETSS1207747D](#))

Document à télécharger : [Notice explicative Etats E statistiques exercice2011](#)

2. États de collectes spécifiques à chacun des 3 codes :

Les états de collectes prennent en compte les nouveaux états E sur la protection sociale complémentaire.

2.1. Entreprises régies par le Code des assurances

La dernière déclinaison du support de saisie du dossier annuel 2011 est accessible ci-dessous. Il convient de télécharger les 2 fichiers et de les installer dans votre dossier de travail. Vous conserverez les données déjà saisies avec la version **19** du logiciel de saisie (**saisieACP.xls**).

Si possible, il est préférable d'utiliser Excel 2007. Sinon, en cas de problème, vous pouvez nous contacter sur la messagerie : 2729-prudentiel-ut@acp.banque-france.fr

Les macros du classeur **saisieAcp11.xls** permettent toujours de lancer le menu.

Télécharger le logiciel de saisie V20 : [saisieAcp11.xls](#) et [saisie.mdl.da11.xls](#)

2.2. Institutions de prévoyance relevant du Code de la sécurité sociale

Par arrêté du 21 décembre 2009 paru au JO du 31 décembre 2009 (NOR : [SASS0931112A](#)), la date de remise du dossier annuel est portée au 30 avril.

L'état de collecte, [Saisie ACP IP2011.xls](#), est disponible sur le site. Il convient de noter qu'aucun des 2500 tests n'est bloquant : ils sont destinés à aider les organismes dans la collecte des données.

Des commentaires ou suggestions peuvent être transmis au mail suivant :

2729-prudentiel-ut@acp.banque-france.fr

2.3 Mutuelles relevant du Code de la mutualité

Par arrêté du 21 décembre 2009 paru au JO du 31 décembre 2009 (NOR : [SASS0931113A](#)), la date de remise du dossier annuel a été portée au 30 avril.

Le support de saisie du dossier annuel 2011, [Occm2011.xls](#), est accessible sur notre site. Il reste obligatoire de remplir le dossier annuel en milliers d'euros.

Aucun des 3000 tests n'est bloquant : ils sont destinés à aider les organismes dans la collecte des données.

Des commentaires ou suggestions peuvent être transmis au mail suivant :

2729-prudentiel-ut@acp.banque-france.fr

MAJ 06/10/2011